



S'IL Y A EXPULSION,

IL Y AURA OCCUPATION(S)

Communiqué de l'Attiéké du 16 mars 2017

Depuis trois ans et demi, nous occupons le **31 boulevard Marcel Sembat** à Saint-Denis (propriété de la Fédération française de triathlon), pour en faire un lieu d'habitation et de solidarité directe, de vie quotidienne et d'organisation politique.

Au fil des années, des centaines de personnes ont participé aux ateliers de français, aux permanences pour le logement et les papiers, à l'atelier vélo du dimanche, au centre de loisirs pour enfants, à la permanence d'écrivain public, ainsi qu'aux nombreuses soirées qui ont marqué la vie de ce lieu.

Aujourd'hui, la procédure juridique est terminée, nous avons reçu le commandement de quitter les lieux : à partir du 1er avril, avec la fin de la trêve hivernale, nous serons expulsables. Ce sont donc 40 personnes qui seront mises à la rue sans procédure de relogement.

Depuis plusieurs mois, la mairie de Saint-Denis et la préfecture de Seine-Saint-Denis ont été interpellées, mais aucune proposition concrète et satisfaisante n'a été faite.

CALENDRIER

Tous les dimanches à 18h30
Assemblée ouverte du collectif, au 31 bd Marcel Sembat

Mercredi 22 mars à 13h
Rassemblement de soutien à l'Attiéké devant la mairie

Vendredi 24 mars à 19h
Projection du film «L'Engrainage» (avec l'équipe du film) – une réalisation collective made in Ville-taneuse

Samedi 25 mars à 19h
Concert de soutien en solidarité avec une famille expulsée

Vendredi 31 mars à 19h
Grande fête contre l'expulsion du centre social. **FIN DE L'ATTIÉKÉ ? VIVA L'ATTIÉKÉ !**

À partir du samedi 1er avril à 6h : Piquet anti-expulsion reconductible (c'est pas une blague)

Samedi 8 avril : Grande manifestation dans Saint-Denis

NOUS EXIGEONS :

- la régularisation et le relogement de tou.te.s les habitant.e.s et que le collectif soit reconnu et soutenu par la mairie
- la réquisition d'un bâtiment équivalent sur Saint-Denis par la mairie ou la préfecture
- la mise en place d'une enquête sociale préalable à l'expulsion, comme le veut la loi française
- l'annulation de l'amende due au propriétaire et des frais judiciaires

Soyez nombreux.ses à venir nous soutenir et à nous rejoindre !

Non à l'expulsion de l'Attiéké, centre social auto-organisé et habité !